

Séance d'information publique

la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)

Une zone d'activités économiques est, un site réservé à l'implantation d'entreprises dans un périmètre donné.

La Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) vise à assurer un développement économique régional prospère et cohérent jusqu'en 2040. Cette planification a pour objectif d'organiser la répartition des zones d'activités en fonction des besoins locaux, régionaux et stratégiques.

Conformément à la législation fédérale (article 30a, al.2 OAT), elle permet de garantir une gestion efficace des zones existantes et de fixer les conditions pour l'aménagement de nouvelles zones, tout en respectant les principes d'urbanisation durable et de préservation des ressources foncières. La SRGZA est pilotée par l'Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM) en collaboration avec 48 communes du district de Morges.

Dates de la **consultation publique** : du **13 mars au 11 avril 2025**

Séance d'information publique

mardi 11 mars 2025 à 19h00

à la Salle polyvalente du Praillon, chemin du Rossé 5, à Yens

en présence de

Mesdames les Conseillères d'État

Christelle Luisier Brodard

Isabelle Moret

Inscription gratuite mais obligatoire
avant le 4 mars 2025

sur le site de l'[ARCAM](https://arcam-vd.ch) ou en scannant le QR-code ci-dessous :

